

Normes françaises : pratiquer la consolidation

(1/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 3 journées
Soit 21h au total

PRIX 2023

Présentiel : 2 450 € HT / personne

PRIX 2024

Présentiel : 2 600 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET

APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables financiers, comptables et contrôleurs de gestion appelés à participer à l'établissement des comptes consolidés
- Personnel nouvellement nommé au sein des équipes de consolidation

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Être capable d'établir des comptes consolidés
- Produire une liasse de consolidation en application des normes françaises

DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

PROGRAMME

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

- Notions de contrôle exclusif, conjoint, d'influence notable
- Définition du périmètre et cas d'exclusion

Cas pratique « Périmètre de consolidation »

CALCUL DES POURCENTAGES DE CONTRÔLE ET D'INTÉRÊT

- Modes de calcul

Cas pratique « calcul des pourcentages de contrôle et d'intérêt »

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

- Intégration globale, intégration proportionnelle et mise en équivalence
- Consolidation directe et par paliers

Cas pratique « les 3 méthodes de consolidation »

HOMOGÉNÉISATION, RETRAITEMENTS ET CONVERSION

- Retraitements obligatoires et préférentiels
- Méthode du cours de clôture / méthode du cours historique

Cas pratique « retraitement des durées d'amortissement locales »

CONVERSION DES COMPTES DES ACTIVITÉS À L'ÉTRANGER

- Conversion des comptes des activités à l'étranger
- Conversion des créances et dettes monétaires libellées en devise

Cas pratique « méthode du cours de clôture »



Normes françaises : pratiquer la consolidation

(2/2)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 3 journées
Soit 21h au total

PRIX 2023

Présentiel : 2 450 € HT / personne

PRIX 2024

Présentiel : 2 600 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PROGRAMME

ELIMINATION DES OPÉRATIONS INTRA-GROUPE

- Titres et provisions sur titres
- Cessions et plus/moins-values internes
- Marges en stocks
- Dividendes intra-groupe

Cas pratique « élimination de comptes réciproques »

IMPÔTS DIFFÉRÉS

- Approche bilantielle
- Évaluation des actifs et passifs d'impôts différés

Cas pratique « impôts différés »

COMPTABILISATION DES ACQUISITIONS

- Coût d'acquisition des titres
- Évaluation des actifs et passifs à la date d'acquisition
- Comptabilisation des écarts d'acquisition

Cas pratique « écart d'acquisition »

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

- Principe de fonctionnement du tableau de variation des capitaux propres

Cas pratique « variation des capitaux propres d'une société française »

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE SYNTHÈSE

- Composition des états financiers consolidés
- Modèle de compte de résultat consolidé
- Composition des annexes

PREMIERS COMPTES CONSOLIDÉS

- Modalités

ANNEXE

- Aperçu des divergences IFRS / normes françaises

